

**ACHATS CENTRAUX
HOTELIERS, ALIMENTAIRES
ET TECHNOLOGIQUES**

Hôpital Bicêtre
78, rue du Général Leclerc
94270 Le Kremlin Bicêtre
Tél. : 01 53 14 69 00
Fax : 01 53 14 69 99

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES
PARTICULIERES****n° 26 / 074**

Procédure : AOO

Objet : Fourniture d'ouvrages et périodiques français et étrangers et de documents vidéo et musicaux.

Pour la période allant de la date du 01/09/2026 jusqu'au 31/08/2030 éventuellement résiliable sans indemnités à la seule initiative de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, 6 mois avant la date de fin du marché.

Ce document comprend 7 pages et est associé au Cahier des Clauses Administratives Particulières

A.P-HP	Consultation n° 26.074	ACHAT
CCTP.2	Dernière mise à jour du : 10/04/2026	1 / 7

SOMMAIRE

ARTICLE 1: OBJET	3
ARTICLE 2: DECOMPOSITION EN LOT ET VOLUMETRIE	3
ARTICLE 3: SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS	3
3.1 Spécifications techniques pour les ouvrages	3
3.2 Spécifications techniques pour les périodiques	4
3.3 Spécifications techniques pour les documents musicaux et vidéo	6
Annexe n°1 : réseau des médiathèques	7

A.P-HP	Consultation n° 26.074	ACHAT
CCTP.2	Dernière mise à jour du : 10/04/2026	2 / 7

ARTICLE 1: OBJET

L'appel d'offres a pour objet **“fourniture d'ouvrages et périodiques français et étrangers et de documents vidéo et musicaux”**, nécessaire aux besoins des divers groupes hospitaliers, pôles d'intérêt commun et services du siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

Organisation documentaire :

Le présent appel d'offres concerne à la fois la fourniture :

- de revues et de documents de loisirs pour les 16 médiathèques et les points lecture desservant les patients et le personnel (carte du réseau des médiathèques en annexe n°1) ;
- de revues et de documents professionnels pour les centres de ressources documentaires hospitaliers, paramédicaux et médicaux des 6 groupes hospitaliers.

ARTICLE 2: DECOMPOSITION EN LOT ET VOLUMETRIE

L'appel d'offres se décompose en **5 lots** détaillés comme suit :

Numéro	Intitulé du lot	Quantités prévisionnelles / an
01	Ouvrages français adultes et jeunesse papier et dématérialisés	16 000 ouvrages
02	Ouvrages étrangers	20 ouvrages
03	Périodiques français (hors « quotidien du médecin »)	1315 abonnements (revues seules et bouquets)
04	Périodiques étrangers	86 (revues seules et bouquets)
05	Documents musicaux et vidéo	1300 DVD / 200 CD

ARTICLE 3: SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS

3.1 Spécifications techniques pour les ouvrages

LOT N°1 – Ouvrages français adultes et jeunesse papier et dématérialisés

Le lot comprend l'intégralité des ouvrages français édités en France, y compris les livres lus, livres en gros caractère et livres en braille, notamment dans les domaines suivants :

- Littérature et ouvrages grand public ;
- Ouvrages scolaires, universitaires et spécialisés (Droit, Gestion, Médecine, domaine paramédical, Administration, Scientifique, Management, Economie, etc) ;
- Dictionnaires et usuels.

Ces ouvrages doivent être présentés sur support papier et/ou en version dématérialisée, si celle-ci est disponible et demandée.

A.P-HP	Consultation n° 26.074	ACHAT
CCTP.2	Dernière mise à jour du : 10/04/2026	3 / 7

Il est demandé de fournir une quinzaine d'offices par an en moyenne :

- Pour le réseau des médiathèques, 10 offices avec présentation pour professionnels et/ou public, sur des thèmes et des supports variés (BD, jeunesse, romans, policiers, documentaires, ...) + quelques offices sans présentation en lien avec des projets spécifiques (Prix littéraires de l'AP-HP, ...).
- Pour le centre de Documentation du Campus Picpus, 3 offices sans présentation, en littérature et santé (romans, BD, témoignages...).

Les offices mensuels et les présentations de nouveautés et thématiques devront être accompagnées d'une liste des titres présentés maquetée de manière à être attractive et communicable au public (vignettes des livres, auteur, titre, éditeurs, année, résumés...).

Il est demandé que le candidat ait **un réseau de librairies** facilement accessibles notamment pour les sites utilisateurs situés en Ile-de-France. Le stock de nouveautés doit être en cohérence avec les besoins du client ou à défaut être disponible sous 5 jours.

Les commandes d'ouvrages pourront se faire sur place (chez le titulaire ou le client) ou par correspondance. Si les documents ne sont pas trouvés sur place, leur liste peut être laissée afin que la livraison complémentaire soit faite directement au service concerné à réception chez le prestataire.

Services souhaités : Aide à la recherche, bibliographies sélectives, présentations thématiques et présentations critiques de nouveautés pour les professionnels des bibliothèques ou les publics des médiathèques.

LOT N°2 – Ouvrages étrangers

Le lot comprend l'intégralité des ouvrages étrangers édités en France et hors de France, y compris les livres lus, livres en gros caractère et livres en braille, notamment dans les domaines suivants :

- Ouvrages de loisirs ;
- Ouvrages scolaires, universitaires et spécialisés (Droit, Gestion, Médecine, domaine paramédical, Administration, Scientifique, Management, Economie, etc) ;
- Dictionnaires et usuels.

Ces ouvrages doivent être présentés sur support papier et/ou en version dématérialisée, si celle-ci est demandée.

3.2 Spécifications techniques pour les périodiques

Le titulaire s'engage à gérer les abonnements pour l'AP-HP, à savoir :

- Regrouper les commandes, renouveler à échéance, effectuer un paiement d'avance et un suivi auprès des éditeurs, notamment des réclamations ;
- Gérer et assurer un suivi rigoureux et transparent des abonnements papier et électroniques et bases de données (titres payants et gratuits), informer régulièrement et alerter systématiquement et immédiatement le service concerné en cas d'incidents : réclamations, ruptures d'abonnements (papier et électronique) en cours d'année, changement de titre, problèmes avec l'éditeur, etc ;
- Donner accès aux informations de gestion concernant chaque titre : par exemple, prix de l'abonnement tarif public, remise obtenue auprès de l'éditeur ;
- Informer systématiquement de l'existence tout au long de l'année de version on-line gratuite et/ou payante de revues couplées aux abonnements papier ;

Le titulaire devra tenter de satisfaire les demandes des services utilisateurs visant à l'acquisition de bouquets de revues par thématique, par éditeur ou autre.

A.P-HP	Consultation n° 26.074	ACHAT
CCTP.2	Dernière mise à jour du : 10/04/2026	4 / 7

Le titulaire indiquera s'il est possible de commander certaines revues « au détail » et donc sans nécessité d'un abonnement annuel.

L'APHP se réserve le droit de participer aux négociations tarifaires avec le ou les éditeurs soit au travers du consortium Couperin dont l'AP-HP est membre, soit en y participant directement. Le titulaire appliquera alors le tarif obtenu suite à la négociation sur lequel il pourra appliquer ses frais de gestion.

Que l'abonnement aux périodiques soit papier ou dématérialisé, celui-ci ne fera en aucun cas l'objet d'une reconduction tacite. La prolongation de l'abonnement au-delà de la durée initialement commandée devra se faire via une nouvelle commande. Le titulaire devra alors mettre en œuvre tout moyen à sa disposition pour éviter cette reconduction tacite auprès de l'éditeur.

Périodiques électroniques :

Les périodiques électroniques sont commandés par l'AP-HP :

- Soit en central (budget centralisé) => ils sont alors accessibles sur l'ensemble du réseau Intranet de l'AP-HP (reconnaissance par adresse IP) ;
- Soit au niveau des sites hospitaliers (budget du site hospitalier) => ils sont alors accessibles sur le site hospitalier.

En ce qui concerne les abonnements électroniques français et étrangers, compte-tenu de la spécificité de la taille et de l'organisation de l'AP-HP, le titulaire s'engage à négocier des tarifs adaptés auprès des éditeurs lorsque les grilles tarifaires ne couvrent visiblement pas ces spécificités (nombre de sites, nombre d'ETP par exemple). L'AP-HP s'engage à fournir au titulaire tous les éléments nécessaires à la négociation (adresse IP, nombre de sites concernés par la licence de site, nombre d'ETP).

Dans le cas de budget centralisé, la négociation doit se faire en collaboration avec le service de documentation.

En cas de coupure d'accès à la revue électronique, le titulaire doit s'engager à faire les démarches nécessaires auprès de l'éditeur, pour rétablir l'accès dans les meilleurs délais. Si aucune démarche n'a été engagée sous 5 jours par le titulaire suite à une réclamation, celui-ci pourra se voir appliquer une pénalité, preuve à l'appui.

Périodiques sur support matérialisé :

En cas de problème de livraison sur une revue, le titulaire doit s'engager à faire les démarches nécessaires auprès de l'éditeur, preuve à l'appui, pour assurer la réception du numéro dans les meilleurs délais. Si aucune démarche n'a été engagée par le titulaire sous 5 jours suite à une réclamation, celui-ci pourra se voir appliquer une pénalité.

LOT N°3 - Périodiques français (hors « quotidien du médecin »)

Le lot comprend l'intégralité des périodiques français édités en France et hors de France.

Ces périodiques doivent être présentés sur support papier et/ou en version dématérialisée dans les domaines suivants :

- Périodiques généralistes ;
- Périodiques spécialisés (Droit, Gestion, Médecine, Domaine paramédical, Administration, Scientifique, Management, Economie, etc).

L'abonnement au « Quotidien du médecin » est exclu de ce marché. Les commandes s'effectueront directement auprès de l'Editeur.

La liste des périodiques commandés sur l'année 2025 est fournie en annexe 2 du présent document uniquement à titre indicatif.

A.P-HP	Consultation n° 26.074	ACHAT
CCTP.2	Dernière mise à jour du : 10/04/2026	5 / 7

LOT N°4 - Périodiques étrangers

Le lot comprend l'intégralité des périodiques étrangers édités en France et hors de France.

Ces périodiques doivent être présentés sur support papier et/ou en version dématérialisée dans les domaines suivants :

- Périodiques généralistes ;
- Périodiques spécialisés (Droit, Gestion, Médecine, Domaine paramédical, Administration, Scientifique, Management, Economie, etc).

La liste des périodiques commandés sur l'année 2025 est fournie en annexe 2 du présent document uniquement à titre indicatif.

3.3 Spécifications techniques pour les documents musicaux et vidéo

LOT N°5 – Documents musicaux et vidéo

Le lot comprend l'intégralité des CD, DVD et blue-Ray édités en France et hors de France pour les domaines suivants :

- Musique ;
- Littérature ;
- Films de loisirs ou documentaires dans les domaines de la santé et de l'hôpital.

Le stock de nouveautés sur place doit être en cohérence avec les besoins du client et à défaut être servis par correspondance sous 5 jours.

Les documents peuvent être présentés sur support physique et/ou en version dématérialisée, si celle-ci est disponible et demandée.

Le titulaire s'engage à informer le client si les DVD commandés correspondent bien au format de lecture européen (ZONE 2).

Services souhaités : Aide à la recherche, présentations thématiques et présentations critiques de nouveautés pour les professionnels des bibliothèques ou les publics des médiathèques.

A.P-HP	Consultation n° 26.074	ACHAT
CCTP.2	Dernière mise à jour du : 10/04/2026	6 / 7

ANNEXE N°1 : RESEAU DES MEDIATHEQUES



A.P-HP	Consultation n° 26.074	ACHAT
CCTP.2	Dernière mise à jour du : 10/04/2026	7 / 7